

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres  
- en exercice : 17  
- présents : 11  
- ayant pris part au vote : 14  
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 28 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

**Étaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE BEZOS, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN

**Étaient absents ayant donné procuration** : M JOËL FEULLERAT (à Nathalie SIMON-LABRIC), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à Mme Renée Humeau).

**Étaient absents excusés** : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

### DÉLIBÉRATION n° 2019/14

#### **Objet : Adoption du Compte Administratif 2018**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Vice-Présidente ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote. Les membres du Conseil d'Administration désignent un Président de séance.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2018 qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- 8 945,83 € pour la section de fonctionnement
- 3 266,58 € pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le **- 9 AVR. 2019**

ID : 031-213105612-20190409-2019\_14\_1-BF

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- **44 484,85 €** pour la section de fonctionnement
- **762,20 €** pour la section d'investissement

Le détail du Compte Administratif sera présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

### **Décision**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

### **Décide :**

#### **Article 1**

A l'unanimité, hors de la présence de Mme la Vice-Présidente,

1° De donner acte à Madame la Vice-Présidente de la présentation faite du Compte Administratif 2018,

2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3° D'adopter le Compte Administratif 2018.

**Pour copie conforme,  
P/Le Président Marc PÉRE  
La Vice-Présidente,  
Isabelle GODEAS,**

- Transmis le

- Affiché le **- 9 AVR. 2019**

**- 9 AVR. 2019**

